



Pas touche à mon télétravail !!

Rappelons avant tout que le télétravail, hors cas exceptionnels (pandémie par exemple) ne peut être imposé aux salarié.es. Ceci est inscrit dans la loi car **le volontariat est un principe essentiel dans la mise en œuvre du télétravail.**

C'est sur ce fondement que la CGT CGI a saisi la justice pour demander la suppression du télétravail à la demande de CGI car il ne respectait pas le volontariat du salarié. La justice nous a donné raison et confirmé que l'employeur ne peut imposer le télétravail lorsqu'il décide, par exemple, de fermer un site partiellement ou totalement.

Mais, récemment, **la gouvernance de CGI s'est fendue d'un mail pour annoncer aux DCS et aux VP de CGI France de revenir tous les jours en présentiel à partir du 25 novembre.** La communication indique également que les intercontrats devront revenir minimum 4 jours par semaine sur site.

Cette décision menace en réalité l'ensemble des salariés. Nous pouvons tous nous retrouver sans mission pratiquement du jour au lendemain, et donc être obligés de revenir au bureau. Enfin, cela semble être un premier pas vers un retour généralisé sur site, comme c'est le cas dans de nombreuses boîtes et comme l'ont demandé nos dirigeants canadiens lors de la tournée annuelle.

Dans tous les cas, nous n'avons aucune raison d'accepter un recul sur nos conditions de vie.

Nous avons voté la mise en place d'une pétition avec les revendications suivantes :

- **Le retour à 3 jours de télétravail pour l'ensemble des salariés de CGI qui le souhaitent, dont les intercontrats**
- **Une garantie claire de la direction que nous ne perdrons pas nos jours de télétravail**

Si toi aussi, tu veux montrer ta détermination pour défendre le télétravail, signe la pétition proposée ou viens la signer dans le local de la CGT



Soyons nombreux à nous mobiliser autour de cette pétition !



Et si vous aussi, vous décidez de prendre votre destin en main et de devenir candidat-e sur les listes CGT !!

La CGT CGI n'a jamais failli à sa mission de défense de tous les salarié.es, quelle que soit leur catégorie professionnelle.

Sur le terrain, dans les instances, nous avons toujours été aux cotés des travailleurs, sans distinction.

Nous représentons l'ensemble des catégories professionnelles Cadres et non Cadres.

Vous avez pu voir partout notre détermination et les mouvements de grève que nous avons initiés et auxquels certain.es d'entre vous ont participé sont aussi là pour vous montrer que nous nous battons à vos cotés pour une plus grande justice sociale et une plus juste répartition des richesses.

Engagez vous pour la défense de vos droits !

Contactez nous pour être candidat-e sur une liste CGT soit par mail en vous adressant à contact@cgt-cgi.com soit en joignant un représentant CGT

Délégué Syndical Central Pascal GIFFARD BOUVIER 06 11 83 78 27

PRML	PEUCS	CBC	Grand SUD
Alexandre COCAGNE 06 30 01 63 67	El Bachir MOUTIK 06 63 96 63 62	Randja KANOUNI 06 99 87 85 06	Pascal GENTY 06 95 69 74 02
Grand-Ouest David CROCHU 06 76 01 24 20	Mohamed CHABI 06 20 95 64 71	TPSHR Jacques SANCHEZ 06 85 62 20 29	Franck ELIES 06.10.65.38.96
Daniel MENUET 06 85 24 45 21	FS Éric MARCOU 06 38 40 56 18	Grand-Est André LE CHUITON 06.98.94.15.67	Sylvie DAMON 06 69 40 27 14
Yoann TOUATI 06 24 69 10 74	Arnaud GUIHENEUF 06 63 70 25 84	SONIA LE GOFF 07.67.82.44.64	Saïd BOUTAHRA 06 47 78 66 26

FGDC

Thierno BAH
06 01 16 77 86



La CGT, vous savez SUR QUI COMPTER !



Pas touche à mon télétravail !!

Rappelons avant tout que le télétravail, hors cas exceptionnels (pandémie par exemple) ne peut être imposé aux salarié.es. Ceci est inscrit dans la loi car **le volontariat est un principe essentiel dans la mise en œuvre du télétravail.**

C'est sur ce fondement que la CGT CGI a saisi la justice pour demander la suppression du télétravail à la demande de CGI car il ne respectait pas le volontariat du salarié. La justice nous a donné raison et confirmé que l'employeur ne peut imposer le télétravail lorsqu'il décide, par exemple, de fermer un site partiellement ou totalement.

Mais, récemment, la gouvernance de CGI s'est fendue d'un mail pour annoncer aux DCS et aux VP de CGI France de revenir tous les jours en présentiel à partir du 25 novembre. La communication indique également que les intercontrats devront revenir minimum 4 jours par semaine sur site.

Cette décision menace en réalité l'ensemble des salariés. Nous pouvons tous nous retrouver sans mission pratiquement du jour au lendemain, et donc être obligés de revenir au bureau. Enfin, cela semble être un premier pas vers un retour généralisé sur site, comme c'est le cas dans de nombreuses boîtes et comme l'ont demandé nos dirigeants canadiens lors de la tournée annuelle.

Dans tous les cas, nous n'avons aucune raison d'accepter un recul sur nos conditions de vie.

Nous avons voté la mise en place d'une pétition avec les revendications suivantes :

- **Le retour à 3 jours de télétravail pour l'ensemble des salariés de CGI qui le souhaitent, dont les intercontrats**
- **Une garantie claire de la direction que nous ne perdrons pas nos jours de télétravail**

Si toi aussi, tu veux montrer ta détermination pour défendre le télétravail, signe la pétition proposée ou viens la signer dans le local de la CGT



Soyons nombreux à nous mobiliser autour de cette pétition !



Et si vous aussi, vous décidez de prendre votre destin en main et de devenir candidat-e sur les listes CGT !!

La CGT CGI n'a jamais failli à sa mission de défense de tous les salarié.es, quelle que soit leur catégorie professionnelle.

Sur le terrain, dans les instances, nous avons toujours été aux cotés des travailleurs, sans distinction.

Nous représentons l'ensemble des catégories professionnelles Cadres et non Cadres.

Vous avez pu voir partout notre détermination et les mouvements de grève que nous avons initiés et auxquels certain.es d'entre vous ont participé sont aussi là pour vous montrer que nous nous battons à vos cotés pour une plus grande justice sociale et une plus juste répartition des richesses.

Engagez vous pour la défense de vos droits !

Contactez nous pour être candidat-e sur une liste CGT soit par mail en vous adressant à contact@cgt-cgi.com soit en joignant un représentant CGT

Délégué Syndical Central Pascal GIFFARD BOUVIER 06 11 83 78 27

PRML	PEUCS	CBC	Grand SUD
Alexandre COCAGNE 06 30 01 63 67	El Bachir MOUTIK 06 63 96 63 62	Randja KANOUNI 06 99 87 85 06	Pascal GENTY 06 95 69 74 02
Grand-Ouest David CROCHU 06 76 01 24 20	Mohamed CHABI 06 20 95 64 71	TPSHR Jacques SANCHEZ 06 85 62 20 29	Franck ELIES 06.10.65.38.96
Daniel MENUET 06 85 24 45 21	FS Éric MARCOU 06 38 40 56 18	Grand-Est André LE CHUITON 06.98.94.15.67	Sylvie DAMON 06 69 40 27 14
Yoann TOUATI 06 24 69 10 74	Arnaud GUIHENEUF 06 63 70 25 84	SONIA LE GOFF 07.67.82.44.64	Saïd BOUTAHRA 06 47 78 66 26

FGDC

Thierno BAH
06 01 16 77 86



La CGT, vous savez SUR QUI COMPTER !